
Un plan de lutte à la pauvreté au service des employeurs

*Par Yanick Noiseux et Marie-Pierre Boucher
Chercheur.e.s au GIREPS et, respectivement,
professeur.e.s à l'UdeM et à l'UQO*

Cette note sociopolitique présente une réponse « à chaud » en réaction au 3e plan de lutte contre la pauvreté déposé le 10 décembre 2017 par le Parti libéral du Québec.

Il faut le faire, le troisième plan de lutte à la pauvreté déposé dimanche, le 10 décembre dernier, par le gouvernement du Parti libéral du Québec réussit à faire de l'entreprise privée le principal bénéficiaire des mesures annoncées. Certes, comme l'a fait le Collectif pour un Québec sans pauvreté, il faut « reconnaître que l'augmentation du revenu des personnes assistées sociales avec contrainte à l'emploi constitue une avancée », mais on peut certainement interroger la nécessité d'attendre six ans avant d'assurer la couverture des besoins de base de 130 000 personnes parmi les plus vulnérables de notre société alors que cet objectif aurait pu être pratiquement atteint dès cette année en renonçant à la baisse d'impôt « rétroactive » récemment annoncée par le ministre Leitão. On remarquera que l'augmentation des prestations pour ces personnes n'est pas ni un revenu minimum garanti, ni un revenu de base, et ce, même si le gouvernement semble se plaire à entretenir la confusion. Que l'on soit pour ou contre cette mesure, ce qui distingue le revenu minimum garanti de l'aide sociale telle qu'elle existe historiquement au Québec est que celui-ci doit être universel, inconditionnel et cumulable avec de faibles revenus de travail. À cet égard, il est profondément absurde de limiter sa portée à une seule catégorie de prestataires qui, au surplus,

auront été jugées comme étant dans l'incapacité d'occuper un emploi « depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois » (p.20).

Même si le nombre de personnes dites « aptes au travail » bénéficiant de l'aide sociale n'a jamais été aussi peu élevé depuis 40 ans, force est de constater par ailleurs que le gouvernement continue de mener la vie dure à ceux et celles que même Luc Godbout – celui-là même qui menait la Commission d'examen sur la fiscalité mise sur pied par le gouvernement Couillard – identifie comme étant les moins bien protégés : les personnes seules et les couples sans enfants [1]. Pour elles, les mesures prévues au plan d'action sont grotesques. Ne touchant actuellement que 628 \$ par mois, une augmentation de 5,8 % à l'horizon 2023 du revenu des personnes seules fera en sorte qu'à terme, seuls 55 % des besoins de base tels que définis par la « mesure du panier de consommation » (MPC) seront couverts. Les couples sans enfants se retrouveront également dans cette situation. Or, ceci doit être fermement dénoncé d'autant plus que nous savons déjà que la MPC ne rend pas compte de la progression fulgurante du coût des logements qui ne risque pas de s'estomper.

Disons-le, en matière de politiques sociales liées au travail, ce gouvernement est d'abord et avant tout obsédé par la mise au travail des bénéficiaires de l'aide sociale jugés « sans contraintes à l'emploi ». En poursuivant dans la foulée des réformes de l'aide sociale découlant de l'adoption du projet de loi 70 et en «

bonifiant » de 500 millions les sommes consacrées au programme « Objectif emploi », le plan proposé consacre une logique de « workfare » qui assujettit l'octroi de prestation à une contrepartie en pénalisant financièrement les prestataires de l'aide sociale qui ne participent pas à des programmes généralement fort peu qualifiant par ailleurs. Ainsi faisant, le gouvernement contribue encore une fois à exacerber la distinction entre les « bons » et les « mauvais pauvres » et à conforter le stigmatisme associé au fait de bénéficier de l'aide sociale. Le principe de « moindre admissibilité » - basé sur le postulat que l'emploi doit être préféré à l'assistance et que conséquemment, les conditions de vie offertes à l'assistance doivent être inconfortables, voire dégradantes - sert ici d'aiguillon. Oscillant entre la charité et le travail forcé, le gouvernement martèle donc que dans une société prospère comme le Québec du 21^e siècle, il n'est nullement question de garantir un revenu décent en tant que droit de citoyenneté et condition de la dignité humaine

Ultimement, le « plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale » qu'on vient de nous balancer à deux semaines de Noël est donc un véritable cadeau pour les entreprises privées. Plutôt que d'être un plan de lutte à la pauvreté, il s'agit bel et bien d'un plan de lutte contre la pénurie de « cheap-labor ». Pourtant le chantre d'une rhétorique vantant les sacrosaintes « loi du marché » et de « l'offre et de la demande », le gouvernement choisit de privilégier l'injonction au travail afin de rendre disponibles des travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle à travers un échafaudage inutilement complexe de mesures d'incitation, de primes au travail et de « boni au maintien en emploi ». Comme si les Mcdo, les Couche-Tard et les Wal-Mart de ce monde avaient un droit inaliénable à bénéficier de subventions indirectes soutenant l'offre d'une main-d'œuvre à rabais à un moment où la conjoncture économique devrait inciter les employeurs à rehausser les salaires offerts.

Dans un contexte où la majorité des personnes pauvres travaille déjà, une

partie de la solution pour s'approcher d'une réelle « sortie de la pauvreté » est pourtant simple. Un rehaussement significatif du salaire minimum à 15 \$ permettrait immédiatement d'améliorer considérablement le sort de 930 000 travailleurs et travailleuses, dont une majorité de femmes. Il est vraisemblable d'envisager que cette hausse entraînerait aussi à la hausse les barèmes de l'aide de dernier recours. La possibilité de cumuler davantage de revenus de travail pourrait en outre être envisagée, tout comme la mise en place de mesures non coercitives donnant accès à une formation réellement qualifiante. En somme, nous sommes persuadés que même si l'objectif visé est celui d'encourager la participation salariale du plus grand nombre, mieux vaut miser sur des emplois et des services publics accessibles et de qualité que d'entretenir les préjugés et les stigmates.

Cette note socio-politique no 11 a été produite par le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Contact:

514-343-6044 poste 36882
C-5107. Pav. Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, Montréal
(QC)
gireps.coordo@gmail.com
www.gireps.org